



Le Groslaysien

Bulletin municipal n° 78 - Décembre 2024



PLEINS FEUX SUR **LA SALLE POLYVALENTE**



> Le fil de l'Actu :

- Travaux d'été dans les écoles
- La sécurité en ville pour tous
- Le BIP, c'est fini !
- Le jardin pédagogique

Domus

Aide et soins à domicile



L'accompagnement à domicile sur-mesure
pour les personnes âgées et handicapées à Groslay

- Aide à l'autonomie
- Aide ménagère
- Garde de nuit et garde de jour
- Sorties accompagnées
- Téléassistance
- Portage de repas
- Accompagnement vie sociale
- Accueil de jour

☎ 01 88 60 07 50

62 rue du Général Leclerc 95410 Groslay



ETS RÉGIS
LESCARCELLE 24h/7j/7

POMPES FUNÈBRES • MARBRERIE • CONTRATS OBSÈQUES

MONTMORENCY

23, rue de Groslay

☎ 01 34 28 75 00

N° HABILITATION : 23-95-0165 | N° ORIAS : 18006843

SARCELLES

1 place du Souvenir Français

☎ 01 39 90 07 26

N° HABILITATION : 23-95-0163 | N° ORIAS : 18006843

Permanence téléphonique 24h/24 et 7j/7 et intervention à domicile

1^{ER} RÉSEAU FUNÉRAIRE FONDÉ PAR DES MUTUELLES



EDITO

Chères Groslaysiennes,
Chers Groslaysiens,

L'année qui s'achève, n'a pas été plus facile que celles qui l'ont précédée.

La situation mondiale continue d'être difficile avec des conflits qui s'éternisent et un sentiment généralisé de défiance envers la politique et les politiciens.

Les Jeux olympiques d'été ont certes offert une pause plus sereine, grâce aux prestations des athlètes français qui nous ont fait vibrer, mais l'incertitude liée aux événements politiques récents nous ramène à la dure réalité du moment.

Comme la plupart des élus locaux, mon équipe et moi continuons de nous efforcer à garder le cap et tenir les promesses pour lesquelles vous nous avez fait confiance.

Dans cette optique, c'est grâce à l'engagement des élus locaux au côté des citoyens, que le projet néfaste du BIP a été définitivement abandonné. Cette victoire nous permet d'envisager un développement de nos aires urbaines plus respectueux de l'environnement et de la volonté des habitants.

Nous avons eu, en cette fin de 2024, le plaisir d'inaugurer la salle sportive et polyvalente Roger Donnet. En effet, c'est la première fois depuis des décennies, qu'un Maire de Groslay a le plaisir et l'honneur d'inaugurer un bâtiment communal. La beauté des lieux nous a permis d'apprécier davantage les efforts fournis pour achever cet ouvrage. Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler dans mon discours, je tiens ici à remercier les contribuables Groslaysiens qui ont contribué, grâce à leurs impôts, à sa reconstruction à hauteur de 1,7 M€, mais avec un budget total de 3,2 M€ subventions et assurances comprises.

Nous restons engagés sur tous les fronts pour tenir notre promesse d'une ville bien gérée, plus sûre et où il fait bon vivre.

Les projets liés à la voirie continuent : après la partie Est, les travaux de la rue des Carrières vont avancer au rythme prévu et nous avons, en parallèle, démarré les travaux d'alignement de la rue du Champ de l'Asile.



Côté sécurité, notre lutte incessante contre les occupations illicites sur les parcelles appartenant au département comme à la région, ne connaît pas de pause.

En parallèle, nous sommes en train de mettre en place un système de vidéooverbalisation qui permettra de lutter contre les comportements dangereux et d'améliorer la sécurité et la fluidité du trafic notamment au niveau des stops. D'autre part, la présence efficace et constante de notre Police Municipale permet d'assurer un bon niveau de protection des biens et des personnes. Plus particulièrement, nous avons aussi mis en place un plan de mise en sécurité des écoles pour protéger les élèves.

Des nombreuses réunions de quartiers et notre présence constante sur le terrain nous permettent de rester à votre écoute, pour trouver des solutions à des problèmes spécifiques, contribuant ainsi au mieux vivre à Groslay.

Je tiens ici à rappeler que tous nos projets ont été réalisés sans augmentation de la part communale des impôts locaux. Dans un contexte d'augmentation généralisé du coût de la vie, ceci reste un engagement auquel je tiens tout particulièrement. D'autre part, nous avons lancé une procédure judiciaire pour obtenir l'harmonisation de la redevance d'assainissement qui pèse sur les Groslaysiens d'une façon disproportionnée par rapport aux autres villes de la CAPV.

Je voudrais conclure avec le souhait que les prochaines fêtes de Noël et de fin d'année puissent vous permettre de passer des moments sereins en compagnie de ceux qui vous sont chers.

Joyeux Noël à toutes et à tous !

Fidèlement, votre maire,
Patrick Cancouët



Mairie de Groslay : 21, rue du Général Leclerc - 95410 Groslay, Tél. : 01 34 28 68 68 • Directeur de la publication : Patrick Cancouët
• Rédacteur en chef : Nando Cito • Membres du comité de Rédaction : Patrick Cancouët, Nando Cito, Emmanuel Girault, Marina Le Derff • Conception/Photos : Emmanuel Girault, Marina Le Derff - Tél. : 01 34 28 68 43 • Régie publicitaire : LVC Communication, Tél. : 06 11 59 05 32 • Impression : Corlet, Tél. : 02 31 59 53 00 • Dépôt légal : 3^e trimestre 2024. ISSN 2825-2829.

PLEINS FEUX SUR LA SALLE POLYVALENTE

Le 6 novembre, la commune de Groslay a inauguré sa nouvelle salle polyvalente. Ce lieu multifonctionnel offre aux Groslaysiens un espace moderne et écologique, pensé pour rassembler toutes les générations autour d'activités sportives, culturelles et associatives.

DES AMÉNAGEMENTS MODERNES ET ACCESSIBLES

La salle Roger Donnet, a été entièrement rénovée et agrandie. Avec une surface totale de 1 124 m², elle comprend un hall d'accueil, un espace bar, des vestiaires, des sanitaires et des locaux techniques modernes. À l'extérieur, près de 2 000 m² de terrain ont été aménagés pour inclure 28 places de stationnement, des espaces verts et des accès piétonniers. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) a également été intégrée dans l'ensemble du bâtiment pour assurer un accès équitable à tous.

UN ENGAGEMENT ÉCOLOGIQUE

Dans une démarche respectueuse de l'environnement, la réhabilitation de la salle polyvalente a intégré des solutions écologiques. L'isolation thermique et acoustique a été renforcée pour réduire la consommation énergétique, tandis qu'une toiture végétalisée a été mise en place pour favoriser l'intégration paysagère et la gestion des eaux pluviales.



UN INVESTISSEMENT SOUTENU PAR DES PARTENAIRES

Le projet, d'un coût total de 3 203 273 €, a été financé par la Ville et soutenu par plusieurs partenaires : la Région Ile-de-France, le Conseil Départemental, l'État, la Communauté d'Agglomération de la Plaine Vallée, ainsi que l'indemnisation d'AXA Assurance.

UN ESPACE POUR TOUTES LES GÉNÉRATIONS

Ce nouvel équipement est destiné à accueillir des événements variés, des pratiques sportives aux activités culturelles. Le Maire a exprimé sa satisfaction, soulignant que cette salle est un lieu de convivialité, où chaque génération pourra se retrouver.



TRAVAUX D'ÉTÉ



Mise en peinture de la Farandoline



Mise en peinture des couloirs de la salle J. Pichery



Mise en peinture d'un couloir à l'école des Glaisières



Création d'un parking pour les enseignants des Glaisières



Réhabilitation totale des sanitaires de l'école A. Daudet



ENTRETIEN ET SÉCURISATION DE LA VOIRIE

SÉCURISATION DES TROTTOIRS DANS LE HAUT DE LA RUE DU DR. GOLDSTEIN.

Pour permettre aux piétons et aux personnes à mobilité réduite de se déplacer en toute sécurité de part et d'autre de l'arrêt de bus, des potelets ont été installés le long du trottoir. Ce dispositif sera systématiquement envisagé à chaque fois que la situation le permettra afin de restreindre le stationnement sauvage dans la ville.



REFECTION ET CRÉATION DE LIGNES JAUNES SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE



CRÉATION DE TROIS NOUVEAUX STOPS RUE DE MONTMAGNY

Création de trois stops pour ralentir la vitesse aux abords de l'école des Glaisières et de la D 311.



REPRISE EN INTERNE DE LA SIGNALÉTIQUE AU SOL



Tant par l'économie que par la rapidité d'intervention, le marquage au sol de la signalétique routière, effectué désormais par la ville, prouve son efficacité.

REPRISE EN INTERNE DE LA SIGNALÉTIQUE VILLE



La signalétique commerciale et municipale est à présent gérée par la ville. Tous services et commerces peuvent dès à présent s'adresser en Mairie pour y figurer.

RÉFECTION DE LA PARTIE EST DE LA RUE DES CARRIÈRES AVEC ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX.

La réfection de la partie Est de la rue des Carrières, avec enfouissement des réseaux, est en cours. Bien que la rue soit divisée entre Groslay et Saint-Brice, la ville de Groslay a pris en charge l'intégralité du financement des travaux et demandera un remboursement à Saint-Brice pour sa part. La section Nord, située en limite de propriété privée, ne bénéficiera pas de l'aménagement de trottoirs par la commune de Saint-Brice.

Parallèlement, la ville de Groslay va entamer des démarches pour l'alignement de la partie Ouest de la rue jusqu'au cimetière. Un parking à l'angle de la rue des Carrières et de la ruelle des Près est également à l'étude pour améliorer l'accès et le stationnement dans ce secteur.



AMÉNAGEMENT DE VOIRIE DE LA RUE DU CHAMP DE L'ASILE ET ENFOUISSEMENT DE LA TOTALITÉ DES RÉSEAUX.



LE MAIRE S'ENGAGE À VOS CÔTÉS

Le Maire, continue de défendre les intérêts des Groslaysiens. Après avoir obtenu l'abandon du projet de l'Avenue du Parisis (ex BIP), il a lancé une procédure pour harmoniser la redevance d'assainissement au sein de la CAPV et a mis en place une mutuelle accessible à tous les habitants, afin de limiter la tendance inflationniste actuelle.



ABANDON DU PROJET DU BIP : UNE VICTOIRE HISTORIQUE POUR GROSLAY

Le Maire, célèbre une victoire majeure avec l'abandon officiel du projet de l'Avenue du Parisis (ex BIP). Ce projet, conçu il y a près d'un siècle, menaçait l'environnement et le patrimoine de la commune.

Mobilisé depuis son élection, le Maire a su rassembler élus, associations et citoyens pour défendre l'intérêt de la ville.

Grâce à ces efforts collectifs, et à son engagement sans faille, ce projet obsolète et dangereux est désormais enterré, marquant une étape historique pour les générations futures de Groslay.

LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE D'HARMONISATION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT À LA CAPV

Engagé à défendre les intérêts des Groslaysiens, le Maire a lancé une demande auprès de la CAPV pour une harmonisation de la redevance d'assainissement, soulignant l'inégalité actuelle qui contraint les habitants de Groslay à payer un tarif bien plus élevé que la moyenne.

Cette démarche, inscrite dans le Schéma directeur d'assainissement en cours, reflète son engagement à obtenir une répartition plus équitable et éviter que les anciens déséquilibres continuent de peser injustement sur les Groslaysiens.



MUTUELLE POUR TOUS

Jeudi 25 avril dernier, le CCAS de Groslay proposait, en partenariat avec l'agence "Prévoyance Mutualiste", une réunion publique d'information sur les mutuelles santé, avec étude de cas et comparaison des offres du marché. Lors de cette réunion, un grand nombre d'incompréhensions ont été levées sur le fonctionnement des mutuelles ainsi que sur le réel montant des remboursements.

A l'initiative du Maire, qui souhaite généraliser les opérations d'achats groupés pour redonner du pouvoir d'achat aux Groslaysiens, ces réunions seront renouvelées prochainement sur d'autres thématiques.



PAS D'AUGMENTATION DU TAUX COMMUNAL DE LA TAXE FONCIÈRE

Cette année encore, le Maire et son équipe n'augmenteront pas la part communale de la Taxe Foncière. Pourtant destinée au financement des services publics locaux, elle ne grèvera pas le budget des Groslaysiens fortement soumis à l'inflation. Une promesse de campagne tenue, qui va à l'encontre de la politique des communes voisines.

LE CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE :

Le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est un processus complexe qui prend en compte plusieurs paramètres.

La base d'imposition de la taxe foncière est établie en fonction de la moitié de la valeur locative cadastrale de votre bien immobilier, soit le loyer annuel théorique que vous pourriez percevoir si vous louiez votre bien.

Cette valeur peut être valorisée chaque année pour tenir compte des évolutions du marché immobilier.

LE TAUX D'IMPOSITION :

Il est déterminé au sein de chaque collectivité territoriale (commune, département, intercommunalité) ce qui explique pourquoi il peut être différent d'une région à l'autre. Il s'agit d'un pourcentage qui sera appliqué à la base d'imposition pour calculer le montant de la taxe.

Comme il s'y était engagé, le Maire n'augmentera pas la part communale de cette taxe durant l'intégralité du mandat, cependant, il ne pourra s'opposer à l'augmentation de la part de l'Etat, de l'intercommunalité et des divers syndicats.

Taxes foncières 2023		8	9	10	11	12			
		Commune	Syndicat de commune	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxes ordures ménagères	Taxe CEMAPI		
Propriétés bâties	1 Taux 2022	37,00 %	2,12 %	1,01 %	0,574 %	6,49 %	0,30 %	5	
	Taux 2023	39,50 %	2,16 %	1,01 %	0,58 %	6,29 %	0,977 %		
	Adresse								
	2 Base	3437	3437	3437	3437	3437	3437		
	3 Cotisation	1358	74	35	20	216	34	1737	
	Cotisation lissée								
	4 Cotisation 2022	1187	68	32	18	208	10		
	Cotisation 2023	1358	74	35	20	216	34	1737	
Variation		+ 14,41 %	+ 8,82 %	+ 9,38 %	+ 11,11 %	+ 3,85 %	+ 240,00 %		
Frais de gestion de la fiscalité directe locale							68	6	
Montant de votre impôt							1805	7	



COMPRENDRE LE CALCUL DE LA TAXE FONCIÈRE

- Chaque année, les collectivités territoriales fixent les taux d'imposition (commune et intercommunalité)
- La base correspond à la moitié de la valeur locative des locaux à l'adresse d'imposition précédemment mentionnée
- Cotisation = Base imposable x Taux N
- Cette ligne montre la somme des cotisations de taxes foncières pour chaque adresse d'imposition, répartie par collectivité et taxe annexe
- La colonne "Total des cotisations" affiche le montant total des taxes foncières dues pour chaque adresse d'imposition
- Des frais perçus par l'Etat pour sa mission de calcul et de recouvrement des taxes foncières
- Le montant net à payer de taxes foncières
- Collectivité administration de base
- Le syndicat de commune est une entité publique regroupant des communes pour réaliser des projets d'intérêt communautaire
- Taxes destinées à financer les établissements publics fonciers
- Principale source de financement des services locaux de collecte et de traitement des déchets
- Taxes gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations

LE COÛT SANS FIN DES OCCUPATIONS ILLÉGALES



En mars dernier, notre Police Municipale, conjointement à celle de Deuil-La Barre, a procédé à l'éviction d'un campement illégal situé rue de Verdun, facilitant ainsi l'accès du Département au nettoyage des parcelles polluées.



Malgré la réactivité et l'implication des services de police, les délais nécessaires à la résolution de ce type d'opérations restent trop long pour la commune, pour le propriétaire de la parcelle, pour les riverains mais aussi pour la faune, la flore saccagée, et les nappes phréatiques contaminées par la pollution générée par ces occupations illégales.

En effet, il a fallu suivre un parcours du combattant long et difficile avant d'arriver à ce résultat qui reste totalement inconnu pour la très grande majorité des administrés. Tout d'abord un signalement, puis un PV de constat fait par la PM, suivis par des visites régulières pour suivre l'évolution du camp, des PV d'infractions divers pour le stationnement entre autre, une transmission à la sous-préfecture, puis une transmission au parquet,

puis longtemps après, un jugement, puis une réunion à la sous-préfecture pour coordonner l'action des différents policiers lors de l'évacuation, mais aussi pour coordonner les moyens techniques mis en œuvre par le Val d'Oise pour nettoyer sa parcelle qui au départ n'était pas protégée comme d'ailleurs toutes les emprises du BIP qui sont aussi l'objet de squatt et de dépôts sauvages tout le long de son tracé entre Groslay et Montmorency. Bref, une vraie machine administrative qui a mobilisé de nombreux fonctionnaires tout le long de ce processus qui se répète d'ailleurs partout en France et se répétera avec ceux qui ont été chassés de Groslay pour aller un peu plus loin sur Sarcelles par exemple et de nouveau créerons les mêmes troubles et les mêmes atteinte à l'environnement avant d'être de nouveaux chassés de Sarcelles pour une autre ville et ainsi de suite tout au long de leur vie, un processus itératif et sans fin. C'est la France, un pays compliqué englué dans son administration, ses règles ubuesques, ses étapes coûteuses et lassantes et qui complique à l'infini une action somme toute simple qui finit toujours par se faire, alors pourquoi ne pas simplifier, pourquoi ne pas donner des règles à appliquer immédiatement ?"

LE PERMIS PIÉTON SUR LA BONNE VOIE

L'opération "permis piéton", initiée l'an dernier par notre police municipale a été renouvelée avec succès dans les écoles de la ville.

L'ensemble des professeurs des classes concernés par le dispositif s'est porté volontaire, cette année encore, pour la plus grande joie des enfants.

Contre toute attente, ceux-ci sont très attentifs et se sentent pleinement concernés par cette problématique.



MISE EN PLACE D'UNE VIDÉOVERBALISATION SUR LA COMMUNE



Pour améliorer la sécurité et la qualité de vie des habitants, la ville met en place un système de vidéoverbalisation au niveau de 13 intersections clés. Ce projet, appuyé par le Maire et mené en collaboration avec la Police Municipale, vise à réduire les infractions routières et à sécuriser davantage les zones sensibles de la commune.

UN DISPOSITIF POUR RÉPONDRE AUX COMPORTEMENTS DANGEREUX

Face à une hausse des comportements dangereux sur ses routes, la commune lance un projet de vidéoverbalisation ciblée. Cette initiative vise à lutter contre les excès de vitesse, le stationnement gênant et le non-respect des priorités, améliorant ainsi la sécurité des piétons, la fluidité de la circulation et la qualité de vie.

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ET LA FLUIDITÉ DU TRAFIC

Des caméras seront installées aux carrefours et aux passages les plus fréquentés. Ce système vise à renforcer la sécurité routière, à fluidifier le trafic et à protéger les piétons, notamment aux abords des écoles. En permettant une surveillance automatisée et permanente, ce dispositif devrait dissuader les infractions routières de façon durable.

DES INSTALLATIONS STRATÉGIQUES ET DES ÉQUIPEMENTS PERFORMANTS

La mise en place de ce dispositif a nécessité une phase d'étude approfondie menée avec la Police Municipale. Des emplacements stratégiques ont été identifiés afin de cibler les zones les plus vulnérables, et des équipements de haute résolution, permettant une surveillance 24h/24, ont été sélectionnés. L'installation initiale inclura une dizaine de caméras modulables, qui pourront être dépla-

cées et ajustées en fonction des besoins et des retours d'expérience.

MUTUALISATION DES RESSOURCES POUR UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE

Bien que la gestion des amendes demeure une compétence de l'État, la commune a choisi de mutualiser cette vidéoverbalisation avec d'autres villes voisines pour optimiser les ressources.

Cependant, la municipalité réfléchit activement à un modèle de gestion plus localisé à l'avenir pour mieux adapter le dispositif aux besoins spécifiques de la ville.

UN ENGAGEMENT FORT POUR LA SÉCURITÉ DES HABITANTS

Avec 32 caméras de surveillance déjà déployées, ce projet s'ajoute aux mesures de sécurité existantes.

Prochainement, ce dispositif sera pleinement opérationnel, marquant ainsi une avancée notable dans l'amélioration de la sécurité routière et du bien-être des habitants.

PROCHAINES ÉTAPES ET ORGANISATION

Le projet de vidéoverbalisation, en attente de validation préfectorale, est inscrit au budget 2025.

Plusieurs points stratégiques, tels que la rue d'Enghien, la rue Lavoisier, la rue Jules Vincent, les Glaisières, et l'intersection Champ à Loup/Montmagny, ont été retenus.

Un agent d'accueil à la Mairie assurera la vidéoverbalisation quelques heures par jour, et les contrevenants recevront les amendes directement à leur domicile sous dix jours.

MISE EN PLACE DU PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ DES ÉCOLES (PPMS)

Pour renforcer la sécurité des écoles, la commune de Groslay a mis en place un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Ce dispositif, qui permet de déclencher rapidement une alarme, a été installé cet été afin de protéger les élèves face à divers risques majeurs.



Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires peuvent être exposées à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

Durant l'été, la commune a investi dans un dispositif qui permet de déclencher aisément un système d'alarme. Toute personne témoin d'un danger imminent peut déclencher l'alarme.

Dès l'activation de l'alarme, le directeur d'école ou le chef d'établissement est responsable de l'activation du PPMS et de sa mise en œuvre, sous réserve de consignes des autorités académiques ou préfectorales. Il le demeure jusqu'à la levée du PPMS signifiée par les autorités, y compris si l'événement s'étend au-delà du temps scolaire.

En cas d'événement majeur ou à la demande des autorités préfectorales, académiques, des forces de

sécurité intérieure, des services de secours ou du maire, le directeur d'école ou le chef d'établissement (ou son représentant en cas d'absence) met en œuvre la conduite à tenir prévue par le PPMS jusqu'à l'arrivée des forces de sécurité intérieure ou des services de secours ou jusqu'à la signification par les autorités d'un retour à une situation normale.

En cas d'événement majeur hors temps scolaire, le maire, l'EPCI, la collectivité gestionnaire du bâtiment ou l'organisateur de l'activité sont responsables de la mise en œuvre des mesures de sécurité ou de sûreté adaptées et le demeurent jusqu'à la fin de l'événement signalé par les autorités préfectorales, les forces de sécurité ou de secours. Il informe le directeur d'école et le chef d'établissement de la situation en cours.

Une réunion de concertation réunira prochainement un représentant de l'Éducation nationale, le chef de la Police Municipale de Groslay, les directeurs d'établissements, les enseignants ainsi que les animateurs pour organiser et tester sur le terrain, la mise en œuvre de ce dispositif.

À L'ÉCOUTE DES GROSLAYSIENS

À la demande des Groslaysiens, une douzaine de réunions de quartiers s'est déroulée d'avril à juin, à la salle des fêtes, pour appréhender, comprendre et améliorer ensemble les particularités des différents quartiers de la ville.



RÉUNION PUBLIQUE DE CONCERTATION SUR LES PROBLÈMES DE CIRCULATION DE LA RUE D'ENGHIEU :

Lundi 5 février à 19h, s'est tenu une réunion publique de concertation sur les problèmes de circulation de la rue d'Enghieu, où une trentaine de riverains ont exprimé leurs sentiments sur les solutions à envisager pour gérer cette problématique qui les perturbe au quotidien.

Plusieurs problèmes ont été évoqués quant au trafic incessant exercé par les véhicules lourds (camions et bus) qui, nuit et jour, provoquent des vibrations, des nuisances sonores, ainsi que des fissures sur les logements des riverains.

RÉUNION DE RIVERAINS SUR LES NUISANCES :

Jeudi 15 février, une réunion des riverains ; rue des Coutures, rue de la Coque, rue Gabriel Fauveau, Chemin du carrefour St Martin, Chemin de la carrière à Bancel, se sont réunis à la salle des fêtes pour trouver des solutions concernant divers problèmes récurrents dans ce quartier et notamment sur les nuisances sonores.

Le Maire à quant à lui exposé les difficultés et les impasses qu'il rencontre lorsqu'il engage des procédures lourdes et le poids de la réglementation qui paralyse bien souvent les solutions les plus simples à mettre en œuvre.

La suppression des places de parking envisagée dans un premier temps par le Maire et les services de la ville a été abandonnée au profit de la mise en place de feux alternatifs régulés en bas et en haut de cette grande artère.

D'autres solutions seront étudiées et présentées prochainement aux riverains lors d'une prochaine réunion.

RÉUNION ALARME SÉCURITÉ :

Mardi 5 mars, tous les Groslaysiens intéressés par la mise en place, à leur domicile, d'une alarme reliée à la Police, ont pu prendre connaissances des démarches à effectuer et des spécificités techniques requises pour une installation efficace et à un prix légèrement en dessous de celui du marché.

EXTENSION DU CANIPARC AU PARC DE LA COQUE



Un nouveau caniparc est mis à la disposition de vos animaux de compagnie, au Parc de la Coque, 18, rue Gabriel Fauveau, à côté de la bulle de tennis.

Les usagers sont responsables, sur le fondement des articles 1382 et 1385 du Code Civil, des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux-mêmes, les personnes, les animaux ou les objets dont ils ont la charge ou la garde.

Ils doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres usagers et adopter un comportement responsable et respectueux.

En cas de détérioration ou de dégâts sur le site, vous êtes priés d'en informer la mairie au 01 34 28 68 61.

Si un accident survient, vous êtes priés de prendre contact avec les pompiers en composant le 18 et de suivre expressément leurs recommandations.



Devant la recrudescence de dépôts de plaintes dus à de nombreux incidents et morsures, tous les chiens devront être tenus en laisse dans l'ensemble de l'espace public.



ENGAGEMENT DES TRAVAUX PLACE DU MARCHÉ

Après la réfection du bâtiment (toit colmatés, mise aux normes de l'électricité, création de WC, remplacement de l'éclairage intérieur, mise en peinture, restauration des fresques...) c'est au tour du parking d'être progressivement restauré, notamment sur l'emprise laissée par les racines des arbres qui ont, années après années, fini par déformer le sol. Des travaux de réhabilitation sont actuellement en cours, mais c'est l'année prochaine qu'un pavage plus facile d'entretien remplacera l'existant.

5 NOUVEAUX DENTISTES POUR LA MAISON DE SANTÉ



La nouvelle maison de santé située rue Carnot vient de compléter son offre avec l'installation de 5 nouveaux dentistes. Ce cabinet omnipratique, accueille le public du lundi au samedi, de 9h à 19h sur rendez-vous au

01 86 64 18 38 ainsi que sur Doctolib. Il dispense également des traitements d'implantologie et de parodontologie ; curetage, détartrage, implants, radiographie, greffe osseuse ou gingivale.



AVEC L'APPLICATION RECOSANTÉ, SUIVEZ LES POLLENS, LA QUALITÉ DE L'AIR ET LA QUALITÉ DE L'EAU EN TEMPS RÉEL DANS VOTRE VILLE.

La Direction Générale de la Santé (DGS) et la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) se sont alliées pour créer Recosanté : un outil numérique au service des citoyens pour les informer sur les risques environnementaux qui impactent la santé (pollution de l'air, de l'eau, pollen, UV, etc.).

Recosanté, c'est une application mobile gratuite à télécharger sur l'App Store ou Google Play ou un le site internet <https://recosante.beta.gouv.fr/>.

MAISON RÉGIS
POMPES FUNÈRES
& MARBRERIE
01 39 59 65 10




Faire vivre le souvenir

- ORGANISATION D'OBSÈQUES
- CÉRÉMONIE PERSONNALISÉE
- PRÉVOYANCE OBSÈQUES
- ENTRETIEN DE SÉPULTURE
- TRAVAUX DE CIMETIÈRE
- CRÉATION DE MONUMENT

Pensez à votre entretien de sépulture :
Lavage - Joints - Fixation - Redorure
Demandez un DEVIS GRATUIT !
maisonregis.deuil@gmail.com



85 Rue Cauchoix 95170 DEUIL-LA-BARRE

ACS
AUTO CONTRÔLE SÉCURITÉ MONTMAGNY



**CONTRÔLE TECHNIQUE
AUTOMOBILE
ET CATÉGORIE L
(MOTO, VOITURE SANS PERMIS, ...)**
Avec ou sans rendez-vous
Tél. : 01 34 17 91 11

-15€ sur présentation du bulletin

Du lundi au vendredi de 7h30 à 19h00
Samedi de 7h30 à 18h30

Véhicules électriques
Équipé 4x4
Agréé **GPL**

201, rue Jules Ferry
95360 MONTMAGNY




Filloux
Travaux Publics / V.R.D.



FILLOUX
Z.I. des Cures
5, avenue des Cures
95580 Andilly

01.39.89.21.21
contact@fillouxsas
www.fillouxsas.eu






Construisons demain à vos côtés

TRAVAUX PUBLICS
CONSTRUCTION
SERVICES AUX COLLECTIVITÉS
depuis 1929

Votre partenaire, disponible et réactif

Fayolle accompagne chaque année de multiples collectivités dans l'exécution de marchés de travaux, d'entretien ou de délégations de services publics.

30, rue de l'Égalité
95230 Soisy-sous-Montmorency
T. + 33 1 34 28 40 40
contact-fayolle@fayolle.eu
fayolle.eu 



POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU FUTUR VILLAGE EKO-VALLÉE

Le lundi 29 avril, se déroulait la cérémonie de pose de 1^{ère} pierre du futur village d'entreprises Eko-Vallée, situé au cœur du parc d'activités des Monts du Val d'Oise à Groslay.

Cette cérémonie, organisée par Plaine Vallée, réunissait, aux côtés du groupe Essor et de la Semavo, de nombreux élus de l'Agglomération dont notre Maire, Patrick Cancouët, Luc Strehaiano, Président de la communauté d'agglomération Plaine Vallée, Philippe Sueur, Président de la SEMAVO et Dominique Lepidi, sous-préfet de Sarcelles.

Projet emblématique du territoire, les Monts du Val d'Oise entament la construction du village d'entreprises nouvelle génération, dont les premiers éléments de

charpente sont déjà visibles. Construit sur 34 000 m² de plancher, Eko-Vallée se veut un lieu hybride, entre quartier de vie économique et lieu de vie qui accueillera des artisans, TPE/PME, un pôle santé/bien-être et des services autour d'une coulée verte structurante.

Pour symboliser cette pose de 1^{ère} pierre qui officialise le lancement de la construction de la 1^{ère} tranche, les intervenants ont déposé leur pierre Eko-vallée à l'édifice. La livraison est prévue fin 2024.



UNE ASTREINTE DE 500 € PAR JOUR CONTRE LA RÉGION



Constatant la présence illégale de déchets de chantiers et d'ordures sur les parcelles situées chemin du Champ à Loup appartenant à la Région Ile-de-France, le Maire a mis en demeure M^{me} Valérie Péresse de régulariser la situation en rendant au lieu son caractère naturel, dans un délai de deux mois. Une astreinte de 500 € par jour de retard sera appliquée. En réponse, et pour protéger les intérêts de la Région Île-de-France, le Préfet a demandé son annulation qui n'a été que suspendue par le tribunal administratif.

AIDE FINANCIÈRE À L'INSONORISATION



En vous connectant sur le site internet www.aideinsono.fr vous avez la possibilité de déposer une demande d'aide financière à l'insonorisation ou de suivre l'état de votre demande.

Vous pouvez également adresser vos demandes par mail à secretariatladp@gmail.com ou contacter le numéro vert 0 805 38 36 88.

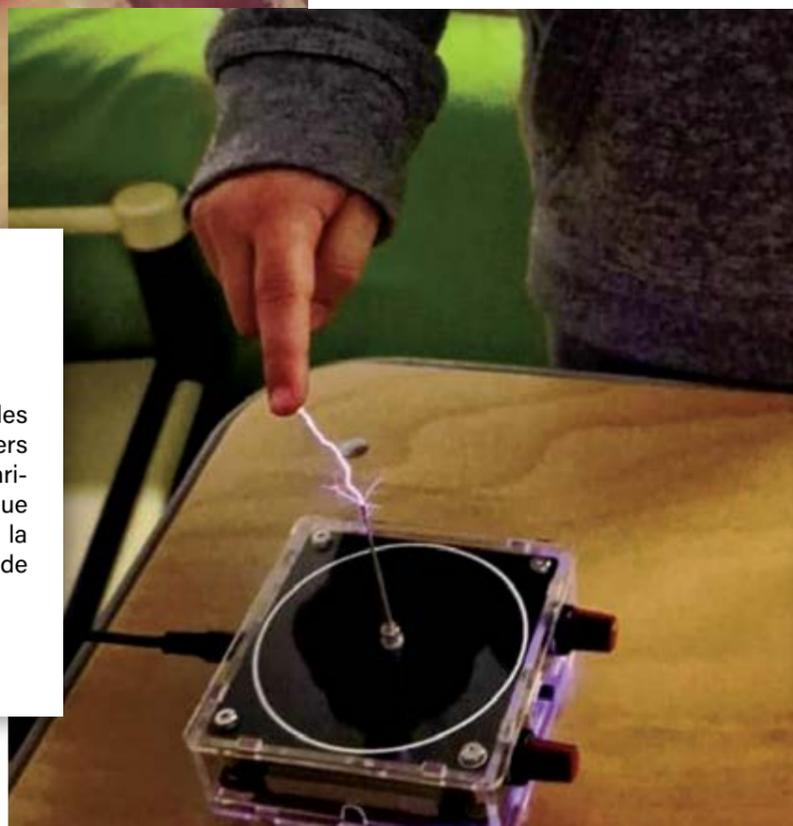
LA CURIOSITÉ, NOTRE PREMIÈRE QUALITÉ

L'Accueil de Loisirs immerse chaque année vos enfants dans une aventure différente, faite de projets stimulants et de découvertes passionnantes ; un tourbillon d'activités allant de la robotique à la cuisine, en passant par les arts et le sport.



ROBOTIQUE : LES MERCREDIS DEVIENNENT TECHNO

Les enfants de l'élémentaire et les jeunes de l'action jeunesse découvrent le monde de la programmation à travers des séances de robotique captivantes. C'est l'occasion pour eux d'apprendre tout en s'amusant, explorant les bases de la programmation dans un environnement dynamique et interactif.



CULTURE SCIENTIFIQUE :

EXPLOREZ, EXPÉRIMENTEZ,
ÉMERVEILLEZ-VOUS !

Les petits et grands scientifiques explorent les phénomènes du monde qui les entoure à travers des expériences interactives et des sorties enrichissantes. Des visites au musée scientifique et des activités spéciales lors de la Fête de la Science stimulent leur curiosité et leur soif de découverte.



JARDINAGE : LES ENFANTS CULTIVENT LEUR AVENIR VERT

En partenariat avec l'école Daudet, les enfants explorent le jardin pédagogique des Ouches, découvrent les secrets de la nature et apprennent à cultiver les plantes. À travers des activités respectueuses de l'environnement, ils développent leur sens de la responsabilité et de la durabilité.

ARTS PLASTIQUES, MUSIQUE, THÉÂTRE & DANSE :

EXPRIMEZ-VOUS LIBREMENT !

Les enfants s'adonnent à leur créativité à travers une variété de projets artistiques :

- **CUISINE** : Devenez le Chef de Votre Avenir ! Le projet Pâtisserie "La main à la pâte" stimule l'imagination des enfants tout en leur enseignant l'importance d'une alimentation équilibrée et des bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire.

- **À LA MANIÈRE DE** : Découverte des techniques d'arts plastiques.

- **TOUTS EN SCÈNE** : Exploration du théâtre et de l'expression corporelle.

- **CHORA'LA DoRé** : Immersion musicale dans un monde de diversité sonore.

- **PROJET ARTISTIQUE PLAINE**

VALLÉE : Une fresque inspirée des Jeux Olympiques de Paris 2024.

- **SPORT** : Dépassez-vous, Respectez-vous ! Le projet Athl'étique encourage les enfants à explorer différentes pratiques sportives tout en apprenant l'importance du respect dans le sport et dans la vie.

- **DÉCOUVERTE DES MÉTIERS** : Explorez Votre Futur ! Demain, je serai... propose une immersion dans le monde du travail, permettant aux enfants de découvrir une variété de métiers, des professions de santé à celles de la sécurité.



LA MÉDIATHEQUE À FOND LES MANETTES

Grâce à la détermination de son équipe et l'aide financière de la CAPV, la médiathèque de Groslay devient "réfèrent jeux vidéo" pour toute la Communauté d'Agglomération.



Non, les jeux de société traditionnels n'ont pas disparu au profit de la déferlante du jeu vidéo, et c'est d'ailleurs la fierté de nos deux médiathécaires qui organisent régulièrement des soirées apéro-jeux de société à la médiathèque pour maintenir cette convivialité.

C'est en effet au fil des ans que les jeux vidéo se sont progressivement invités, autant dans les rayons de la médiathèque que dans le quotidien des Groslaysiens et des habitants de la CAPV, jusqu'à ce que cet engouement devienne une évidence pour son directeur et qu'il en accentue lui-même le phénomène.

Aujourd'hui, ce ne sont pas moins de 400 jeux proposés à l'ensemble de l'Agglomération par notre médiathèque, ainsi que le matériel nécessaire à l'univers qu'il développe ; casque de réalité virtuelle,

livres thématiques, magazines spécialisés, consoles, manettes de jeu, bornes d'Arcade, flipper numérique et tout récemment un kiosque gaming à deux écrans permettant de découvrir et tester les jeux avant de les emprunter.

En contrepartie de l'aide apportée par Plaine Vallée, son directeur s'est engagé à former les collègues des autres communes et à leur prêter ses équipements, à réaliser régulièrement des animations, à enrichir son catalogue et à en faire la promotion.

Que les parents se rassurent, ils pourront eux-aussi emprunter un large choix d'ouvrages leur expliquant en quoi la majorité des jeux vidéo développent chez leurs enfants de nombreuses compétences cognitives en stimulant différentes zones du cerveau.



UN COMITÉ DE JUMELAGE TOUJOURS ACTIF



UN BAR ÉPHÉMÈRE SOUS LE SIGNE DE LA PLUIE

Le Bar éphémère du Comité de Jumelage est le moment fort de l'année, mais en 2024 il a dû "déménager" à cause des travaux dans l'hôtel de ville.

Le parvis derrière la Mairie n'étant pas disponible et le parvis de la salle des fêtes s'est embelli pour accueillir la programmation préparée durant l'année.

Mais c'était sans compter sur la pluie. Un deuxième déménagement - celui-ci n'était pas prévu - a dû s'organiser en quelques minutes et la suite a eu lieu à l'intérieur de la salle des fêtes avec beaucoup de musique.



UN VOYAGE EN ALLEMAGNE

La visite du Maire de Groslay en Allemagne, juste avant les vacances d'été, est venue renforcer les liens du jumelage entre Groslay et Schemmerhofen. Le Comité de Jumelage a organisé un déplacement de trois jours de M. Patrick Cancouët et du Maire Adjoint délégué aux associations, sports, loisirs et culture, M. Ferdinando Cito. La délégation a été reçue par le Maire de Schemmerhofen, M. Klaus Wilhelm Tappeser. Ce jumelage, depuis trop longtemps endormi, reprend forme. Une délégation de Schemmerhofen était déjà venue à Groslay l'année dernière et un Comité de jumelage se met également en place en Allemagne.



UN MEMBRE DU GOUVERNEMENT PORTUGAIS À GROSLAY

Pour la première fois dans l'histoire, José Cesário, Secrétaire d'Etat aux Communautés Portugaises a visité Groslay à l'invitation du Comité de Jumelage.

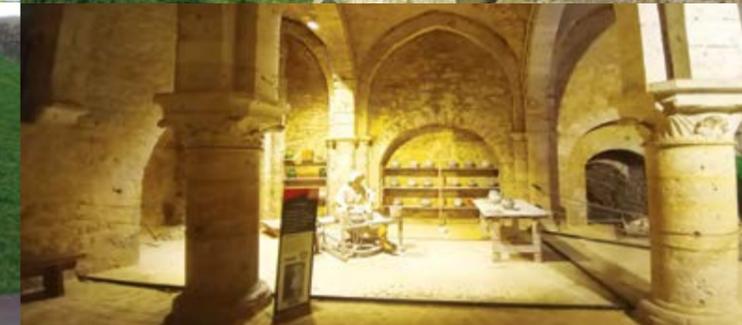
L'Ambassadeur du Portugal en France, José Augusto Duarte était également de la délégation. Ils ont été reçus dans la salle des mariages de la Mairie par les élus de la ville.



UN ARTISTE DE MOGADOURO À GROSLAY

À l'invitation du Comité de Jumelage, l'artiste de Mogadouro Vítor Batista a exposé ses œuvres au Salon Croisée des Arts, organisé par l'association Couleurs d'Art.

Vítor Batista - également Président du Conseil municipal de Mogadouro - a présenté des tableaux en noir et blanc dessinés à l'encre de Chine.



> CHANDELEUR
 > CONTES EN PYJAMA
 > DEJEUNER DE PRINTEMPS
 > JEUX DE PÂQUES
 > ESCAPE GAME
 > SOIRÉE JEUX VIDÉO

> CÉRÉMONIE DU 8 MAI
 > SORTIE À PROVINS
 > CROISIÈRE SUR L'OURCQ
 > SORTIE EN BAIE DE SOMME
 > FÊTE DE LA NATURE



RENDEZ-VOUS AU JARDIN PÉDAGOGIQUE

Elaboré en juin 2021, ce jardin pédagogique enrichit régulièrement la variété de ses essences en fonction de la nature du terrain et de l'évolution climatique. Riche de plus d'une centaine d'espèces, il vous attend à la rentrée à l'occasion de la fête des récoltes.



Sélectionnées pour leur résistance aux écarts de température et leur faible consommation d'eau, la variété des essences s'étend des plus classiques ; Noyers, Kakis, Sorbiers, Figuiers, Cerisier, Olivier, Abricotier, Pommiers, Amandier, Noisetier, Mandarinier, Citronnier, Grenadier, Mûrier blanc, Argousier, aux plus exotiques ; Asiminier, Alisier, Goyavier du Brésil, Poivrier Citron, Leycesteria, entre autres. Les arbustes "petits fruits" n'ont pas été oubliés ; plusieurs rangs de Cassissiers, Groseillers, Framboisiers, baies de Goji, ont été plantés en avant poste de la forêt fruitière.



UNE PÉPINIÈRE DE TALENTS !

Une parcelle de jardin a été mise à disposition des écoles et de l'Accueil de loisirs. Cet été, les enfants ont découvert les végétaux, la façon de les cultiver, leurs besoins, et leur saisonnalité. La première récolte a été partagée avec les familles, la seconde, donnée à l'équipe de la restauration scolaire qui les a cuisinées avec talent.

ALLIER ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE :



Une partie de ce jardin sert également de pépinière municipale pour semer, bouturer et marcotter, plantes, arbres et arbustes qui ornent désormais les massifs et espaces verts de la ville. Une volonté pour rendre la ville plus économe et autonome.

UNE FORÊT FRUITIÈRE :



Inspiré de la forêt, qui, en tant que système résilient, peut guider nos modes de culture et produire notre alimentation, elle a pour but la recherche, la sauvegarde du patrimoine génétique fruitier, l'information et l'éducation du public avec la découverte des goûts et de saveurs inconnues des Groslysiens.

UN CARRÉ DE SIMPLES :



On appelle "simples" les plantes utilisées depuis l'antiquité pour leurs vertus médicinales, par opposition aux potions complexes que proposait la médecine savante de l'époque. Elles y sont associées à des plantes aromatiques et condimentaires, dont la plupart d'entre elles ont également des vertus thérapeutiques.

UN TERRAIN D'EXPÉRIMENTATIONS :



Quelques essences de plantes ou de fruitiers implantées dans ce jardin n'ont pas encore donné leur pleine mesure, mais l'acquisition des connaissances s'accroît sur le terrain. Une variété de maïs rouge, vient d'être plantée, sucrée au goût de noisette mis en valeur par la cuisson.

Plantations réalisées en 2024 :

- 8 châtaigniers (Bouche de Bétizac et maraval)
- 8 quetschiers
- 8 noyers
- 2 nashis
- 1 poire Williams
- 1 grenadier
- 1 kaki muscat
- 1 asiminier
- 1 laurier Palme au Glaisières
- 2 plants d'herbes de la pampa au Parc M. Glo

- 1 saules des vanniers (absorbe les zones humides)
- 4 chênes à glands doux sans tannins (comestibles)
- 1 sureau rouge
- 1 sureau noir
- 1 bambou phyllostachys (RD 301)
- 2 pruniers Reine Claude d'Oullins
- 2 pruniers Reine Claude dorées
- 1 citronnier
- 2 mandariniers
- 6 plants d'églantiers

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE LA VILLE SUR FACEBOOK

En complément du site internet et pour maintenir une communication efficace avec les parents d'élèves et tous les groslysiens connectés, une page facebook officielle de la commune est à nouveau à votre disposition pour vous tenir à la page.

Cet espace, ouvert à tous a pour fonction de délivrer des informations sur la ville de Grosly ainsi que sur les services de la Mairie.

Toutefois, pour que cet échange d'informations ait lieu de manière courtoise, satisfaisante et constructive, nous fixerons des règles de modération.



RECRUTEMENT D'AGENTS POUR LE RECENSEMENT 2025

L'année 2025 sera marquée par le recensement de la population pour la commune de Grosly. Le recensement permet de connaître le nombre d'habitants de la commune, dans sa diversité et son évolution à travers le temps. Il fournit des statistiques sur le dénombrement de la population et sur ses caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement.

Compte tenu du nombre d'habitations communales, la collectivité doit recruter 18 agents recenseurs. Ces derniers procéderont à la collecte des informations sur le terrain, du 16 janvier 2025 au 15 février 2025, sous l'autorité de la coordinatrice communale désignée.

Après une formation, les agents recenseurs devront tout d'abord mener une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avvertir de leur passage. Ils seront ensuite amenés à se présenter chez les habitants pour leur remettre en main propre la notice de recensement et la récupérer si cette démarche ne peut être faite en ligne.

Les agents seront recrutés en qualité d'agents vacataires, et ainsi rémunérés à l'acte à raison de :

- 1 euro 20 centimes (brut) par feuille de logement remplie ;
- 2 euros (brut) par bulletin individuel rempli.

Il est important de noter que les missions d'agent recenseur nécessitent principalement du temps en fin de journée et le weekend.

Profil recherché : Agent fiable, disponible et persévérant, faisant preuve d'une grande discrétion, ayant de réelles qualités relationnelles, bonne élocution et aisance verbale.

Vous aussi, candidatez pour devenir agent recenseur pour la ville de Grosly !

Candidatures à adresser à Monsieur le Maire de Grosly, Patrick CANCOUËT :
par mail (laurence.sappe@mairie-grosly.fr ; thomas.dekoninck@mairie-grosly.fr) ou à déposer en Mairie,
au 21 rue du Général Leclerc à Grosly (95 410)

RAPPORT S.E.D.I.F : QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE À GROSLEY

- Température de l'eau (< 25) : 12,9°
- Ph (> 6,5 < 9) : 8,0
- Caractéristiques organoleptiques :
 - Couleur : 0
 - Odeur : 0
 - Saveur : 0
- Turbidité néphélométrique (< 2) : < 0,1 NFU.
- Aluminium (< 200) : < 18 ug/l.
- Ammonium en NH4 (< 0,10) : < 0,05 mg/l
- Paramètres microbiologiques :
 - Bact. aér. revivifiables à 22° - 68h : 0 n/ml
 - Bact. aér. revivifiables à 36° - 44h : 0 n/ml
 - Bactéries coliformes : 0 n/100ml
 - Bact. et spores sulfito-rédu./ml : 0 n/100ml
 - Entérocoques : 0 n/100ml
 - Escherichia coli : 0 n/100ml.

> AVIS SANITAIRE GLOBAL :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

COLLECTES DES DÉCHETS



PAVILLONS

A sortir le dimanche soir 18h
(du 15/03 au 29/11)



A sortir le 1^{er} lundi matin du mois avant 16h



A sortir le mercredi soir 18h



A sortir le 3^e mardi soir du mois 19h



COLLECTIFS

A sortir le dimanche soir et le jeudi soir 18h



A sortir le mercredi soir 18h



A sortir le 1^{er} lundi du mois avant 16h



A sortir le 3^e mardi soir du mois 19h



> Rappel : il est interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. De même, il est interdit de déposer ses déchets sans respecter les règles de collecte des déchets définies par la Mairie (jour, horaires, tri). Dans les 2 cas, ne pas respecter l'interdiction est puni d'une amende de 135 €. > En savoir + : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31963

PRODUITS TOXIQUES ET POLLUANTS :

Collecte une fois par trimestre
Place du Marché de 9h à 13h

1^{er} mars, 5 avril, 31 mai, 20 septembre
(huile de vidange, batteries, néons, produits phytosanitaires, solvants, pots de peinture).
Réservé aux particuliers : sur présentation d'une pièce d'identité et d'une attestation de domicile.

MÉDICAMENTS :

Rapportez-les chez votre pharmacien.

PILES :

Dépôt dans les grandes surfaces ou les magasins spécialisés dans la vente d'appareils ménagers, photographes, etc.

NE PAS METTRE AUX ENCOMBRANTS :

- les gravats qui doivent être amenés en déchetterie,
- les déchets verts (herbe tondeuse, branchages ...) font l'objet d'une collecte spécifique ou doivent être déposés en déchetterie,
- les pneus usagés doivent être repris gratuitement par votre garagiste,
- les bouteilles de gaz doivent être reprises gratuitement par le vendeur ou remise à un point de collecte,
- les véhicules à moteur (carcasse de voiture) doivent être confiés à un professionnel agréé pour traiter les véhicules hors d'usage,
- les pots de peinture et autres déchets dangereux sont à apporter soit en déchetterie, soit lors de la collecte du camion Démétox,
- les palettes de bois,
- les textiles sont à apporter dans les bornes dédiées.

DEUX DÉCHÈTERIES SONT À VOTRE DISPOSITION :

- A Sarcelles
en possession d'une carte d'accès à commander auprès du Syndicat Émeraude.
- Au Plessis Bouchard
12, rue Marcel Dassault
en possession d'un justificatif de domicile

AIDEZ-NOUS
À GARDER
NOTRE VILLE
PROPRE



SYNDICAT EMERAUDE :

172, chaussée Jules César
95130 Le Plessis-Bouchard

Contact :

Tél. : 01 34 11 92 92
Courriel :

contact@syndicat-emeraude.com
www.syndicat-emeraude.com

Nous adressons aux mariés tous nos vœux de bonheur pour leur union

- **Camélia Boudar et Iwan Mehmet**
célébré le 14 septembre 2023
- **Kim Chau et Olivier Phan Viet**
célébré le 9 mars 2024
- **Adeline Yerbanga et Manuel Jacquemont**
célébré le 23 septembre 2023
- **Johanna Sgaravizy et Alexandre Cohen**
célébré le 10 avril 2024
- **Vanessa Lira et Dalécio Santulhao**
célébré le 30 septembre 2023
- **Soraya Farous et Stéphane Borges Da Veiga**
célébré le 4 mai 2024
- **Marilyn Paucara Flores et Arnaud Kasztelan**
célébré le 6 janvier 2024
- **Céline Pierrot et Michel Hubert**
célébré le 15 juin 2024
- **Fatma Cheikh et Hassen Bouaniza**
célébré le 24 février 2024
- **Khrystyna Rotar et Andrii Karpiuk**
célébré le 15 juin 2024
- **Coralie Veigas et Jeremy Dinis**
célébré le 2 mars 2024
- **Alexandra Soliveres et Vincent Bertinelli**
célébré le 15 juin 2024

Nous adressons aux heureux parents toutes nos félicitations et aux bébés tous nos vœux de bienvenue

- **Jade Gatinois Grimaud**
née le 29 juin 2023
- **Mathilde Cancouët**
née le 1^{er} août 2024

BIENVENUE AUX NOUVEAUX COMMERÇES & SERVICES :



RS CAR

Estimation, dépôt & vente de véhicules

- Adresse : 8, rue Carnot - ZI commerciale Bât. B06
 - Cel : 07 82 59 41 83
 - Courriel :
- contact.rscar@gmail.com ou contact@rs-car.eu



L'ASCENSEUR PARISIEN

Ascensoriste pour rénovation, entretien et mise en conformité de votre ascenseur

- Adresse : 8, rue Carnot - ZI commerciale
- Tél : 01 46 28 89 10
- Courriel : pontier@ascenseur-parisien.com



DES ATELIERS VÉLO DANS LE VAL-D'OISE

Dans le Val-d'Oise, les voyageurs ont rendez-vous pour des ateliers vélo en gare de Val-d'Argenteuil, de Cergy Le Haut, de Corneilles-en-Parisis, Pontoise, Bessancourt, Domont, Montsoul-Maffliers, Pierrelaye, Saint-Leu-la-Forêt ainsi que l'Isle-Adam-Parmain et Presles-Courcelles.

Ces événements sont proposés en partenariat avec le réseau Chantier École Île-de-France et les associations SoliCycle, les Rayons-Régie de quartier de Stain, Au Petit Guidon, M2IE et Véloservices. Ce chantier d'insertion, porté par l'association La Sauvegarde 95, propose le recyclage et la réparation de vélos, mais aussi des animations mobiles. Il s'adresse en majorité aux jeunes en parcours d'insertion issus des quartiers prioritaires de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise.

> **En savoir + :** www.transilien.com

AGIR ENSEMBLE POUR GROSLAY :

L'année qui vient de s'écouler montre une fois de plus la différence essentielle entre la majorité et les oppositions. Notre cap reste inchangé : faire de Groslay une ville plus sûre et où il fait bon vivre tout en continuant nos efforts pour garantir une gestion saine des finances car il ne faut pas l'oublier c'est votre argent. Nous avons beaucoup travaillé et nos projets se sont réalisés : la Maison Médicale, la Salle des Fêtes, la Salle Roger Donnet, l'algéco du centre de loisirs des Glaisières, l'augmentation des effectifs de la PM et leur présence de nuit, la multiplication par 3 des caméras,... Nous avons aussi refait plusieurs rues et sommes intervenus de façon importante sur les bâtiments scolaires. Parallèlement, notre bonne gestion nous a permis de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux à un moment où nombre de villes n'ont pas hésité à mettre les mains dans les poches des contribuables, notamment toutes celles qui nous entourent. Quel changement par rapport à ce que la ville a connu durant des décennies et plusieurs mandats : des promesses, des effets d'annonces, mais jamais de réalisations. Ils en ont parlé, mais nous l'avons fait. Ceux qui sont restés aux manettes pendant des longues années devraient réfléchir : comment serait Groslay si tout l'argent emprunté avait servi pour le domaine public plutôt qu'à porter des projets privés ou faire des fêtes ! Un autre discours des oppositions reste inchangé : le fait que nous ne faisons pas ce qu'ils veulent quand ils le veulent, et qui est traduit comme un manque de démocratie, et de fait, les attaques personnelles sont leur seule posture. Notre devoir envers nos électeurs est de réaliser le programme pour lequel ils nous ont élus et ne pas faire le contraire ou autre chose, c'est cela la vraie démocratie représentative auparavant toujours dévoyée pour faire plaisir à un microcosme ou des intérêts particuliers. Nous restons à l'écoute des Groslaysiens par notre présence constante sur le terrain. Même si nous avons beaucoup fait depuis 2020, nous avons encore des grands projets comme l'isolation des bâtiments scolaires et l'amélioration de l'accessibilité et bien d'autres qui seront réalisés en fonction des disponibilités financières. Pour terminer, le renforcement de l'équipe de communication de la Ville nous permettra d'augmenter les parutions de ce journal.

UNIS POUR GROSLAY :

Paroles libres !

Depuis la fin de l'été, le maire a montré une certaine retenue envers les élus de l'opposition. Fait à signaler, car nous espérons vivre la fin de notre mandat de manière plus sereine. Sans doute une posture en vue des prochaines élections ! Nous exprimons nos regrets pour la censure insupportable du maire sur la liberté d'expression des élus dans le journal « Le Groslaysien ». Nous avons eu droit aux retraits de nos propos, des publications réduites ! Ce sujet a suscité de nombreuses relances. Seules les 3 parutions habituelles ont couvert l'année 2021. Sans remettre en question le travail du personnel, il est fréquent que nos articles soient publiés en retard, dissociés avec le moment de la publication. Le maire demande au service de communication de nous avertir 12 jours à l'avance, avec une date de parution qui n'est jamais respectée. Nous regrettons profondément que la politique du maire ait finalement été de limiter la parution de notre journal d'information à une seule fois par an. Nous n'acceptons pas que nos droits en tant qu'élus et que la démocratie à GROSLAY soient bafoués. Il y a peu de temps, nous avons voté l'embauche d'une nouvelle personne pour faciliter la communication de la ville ! Un coût additionnel sur le budget communal. Mais, nous remarquons que le maire persiste à vous tromper avec ses publications sur les réseaux sociaux par sa page privée où il n'invite que des personnes de son choix, avec des discours passésistes ; parlant peu d'avenir. Pour la campagne municipale de 2026, il devra rendre son bilan des six années passées. Nous ne sommes pas dupes, et vous non plus, des promesses qu'il a faites pendant sa campagne de 2020. Sa réponse sera : « ce n'est pas de ma faute ». Discours qu'il tient à l'égard de son personnel. Bien des sujets font l'objet de réserves et de critiques justifiées : l'urbanisme, la culture, les associations, la voirie, la propreté de la ville, la sécurité malgré le budget conséquent engagé par le maire... Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année.

GROSLAY TERRE D'AVENIR :

Le maire ne respecte pas les Groslaysiens

Conseil municipal du 11 avril 2024. Le maire annonce une réunion de la commission accessibilité, demandée depuis 3 ans par les conseillers de la liste Groslay Terre d'Avenir. Cette commission est importante car elle doit étudier ce qui fait obstacle aux déplacements des Groslaysiens, quelle que soit leur situation (personne à mobilité réduite, personne âgée, parents avec poussette, voyageur avec bagage, etc.) et proposer des solutions. Hélas, nous sommes en novembre et aucune suite n'a été donnée à cette annonce.

Conseil municipal du 21 mai 2024. Le conseil adopte à l'unanimité une délibération fixant les règles de calcul du quotient familial pour l'année 2024-2025. Sur proposition des conseillers Groslay Terre d'Avenir, cette délibération demande à la commission des affaires scolaires et de la petite enfance d'élaborer des propositions de nouveau barème améliorant la progressivité des tranches du quotient familial. Pourtant, lors du conseil du 26/09, le maire revient sur ce vote et annule ce travail sur le quotient familial. Ce revirement soudain, sans justification claire, bafoue une décision votée unanimement. Une telle incohérence met en question le processus démocratique et le respect de l'intérêt des familles.

Le 23 avril, chaque liste reçoit un mail lui demandant de communiquer sa tribune d'expression avant le 13 mai pour publication dans le Groslaysien. Les textes sont envoyés mais ne seront jamais publiés du fait de l'annulation de la parution du Groslaysien. Par cette annulation, le maire ne se contente pas de priver l'opposition de sa tribune d'expression. Il entrave le débat d'idées et manifeste un manque de respect envers les Groslaysiens. Ce choix pénalise particulièrement ceux qui peinent à se déplacer pour s'informer et plus largement tous ceux qui souhaitent suivre l'action municipale. En refusant une information transparente et régulière (autres que sur Internet), le maire porte atteinte à la transparence qui constitue un des fondements de la démocratie locale.

Noël à Groslay

Du
13 au 20
Décembre
2024

Du mercredi 11 au Vendredi 20
Piste de Luge & Carrousel gratuit
Parc et parvis de la Mairie



> Vendredi 13 décembre



• 17h - 21h :

- * Ouverture du Marché de Noël
- * Descente en luge
- * Tour de manège

> Dimanche 15 décembre



• 10h - 18h



Parc & Parvis de la Mairie :

- * Marché de Noël
- * Animations maquillage & sculpture de ballon
- * Promenade en poney
- * Descente en luge
- * Tour de manège

> Samedi 14 décembre

• 10h - 20h :



A la Mairie



Ouverture du Marché de Noël
du Carrousel et de la piste de luge

• 15h, Gare de Groslay :

- * Arrivée du Père Noël en calèche avec la fanfare
- * Cortège dans les rues de Groslay jusqu'au parvis de la Mairie

• 16h, sur le pavis de la Mairie :

- * Distribution de chocolats
- * Promenade en calèche
- * Piste de luge
- * Tours de manège



> Vendredi 20 décembre

A partir de 16h30
Parc de la Mairie :

- * Distribution de chocolat chaud & gouter
- * Photos avec le père Noël
- * Tour de manège
- * Feux d'artifice à 18h



Retrouvez
le programme
complet sur
www.mairie-groslay.fr

